PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2021-12-06

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 6 décembre 2021 à 19 h, salle du conseil du bureau de la municipalité, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1er novembre 2021
4. Période de questions
5. Audit de conformité du budget et plan triennal
6. Calendrier des séances du conseil 2022
7. Dépôt des intérêts pécuniaires
8. Budget de la Régie incendie Memphrémagog Est
9. Budget de la Régie du Parc Massawippi
10. Avis de motion règlement 2021-11 CCU
11. Dépôt du projet de règlement 2021-11 CCU
12. Avis de motion règlement 2022-01 taxation
13. Dépôt du projet de règlement 2022-01 taxation
14. Programmation TECQ 2019-2023
15. Programme d'aide à la voirie locale – Volet ERL
16. Programme d'aide à la voirie locale – Volet AIRRL
17. Fonds carrières et sablières
18. Affectation de surplus réservé – travaux urgents
19. Affectation de surplus réservé – Covid-19
20. Financement règlement d'emprunt 2004-03 (2e partie) et 2006-05
21. Campagne de financement de la bibliothèque de North Hatley
22. Projet de développement Albert-Mines – plan projet - étape 1
23. Achat d'un véhicule utilitaire pour travaux publics
24. Mandat de servitude sur le lot 2 132 045
25. Luminaires de stationnement
26. Adoption des comptes à payer
27. Correspondance
28. Divers
29. Deuxième période de questions
30. Clôture de la séance

21-12-06.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h 02 et déclare la séance ouverte.

21-12-06.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 1er novembre 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21-12-06.05 **AUDIT DE CONFORMITÉ DU BUDGET ET PLAN TRIENNAL**

ATTENDU l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ), lancé en mai 2021, concernant le processus d'adoption du budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour l'ensemble des municipalités du Québec de moins de 100 000 habitants;

ATTENDU QUE la CMQ a transmis aux municipalités, le 23 novembre 2021, les rapports d'audits en demandant que ces rapports soient déposés lors de la prochaine séance du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER le dépôt, par la directrice générale, des rapports d'audits de conformité de la CMQ concernant le processus d'adoption du budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.06 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022**

ATTENDU QUE le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune (CM art.148);

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil comme suit :

11 janvier	1er février	1er mars
5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	2 août	6 septembre
4 octobre	1er novembre	6 décembre
Les séances se tiennent le mardi à 19 h		

DE donner avis public de la présente (CM art.148).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.07 **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

La déclaration est déposée dans les 60 jours de la proclamation de l'élection et chaque année dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation d'élection. (LERM art. 357 et 358)

21-12-06.08 **BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST**

ATTENDU QUE chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie (CM art. 603);

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (Régie de l'Est);

ATTENDU QUE la Régie de l'Est a préparé un budget de 1 636 562 $ pour l'année 2022 avec une estimation des coûts à 207 545 $ pour la municipalité du Canton de Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2022 de la Régie de l'Est de 1 636 562 $;

DE DEMANDER à la Régie de l'Est de déposer son budget pour le prochain exercice financier avant le 1er octobre, comme prévu par la loi (CM art. 603).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.09 **BUDGET DE LA RÉGIE DU PARC MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie (CM art. 603);

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi (Régie du Parc);

ATTENDU QUE la Régie du Parc a préparé un budget de 312 050 $ pour l'année 2022 avec une estimation des coûts à 27 277 $ pour la municipalité du Canton de Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2022 de la Régie du Parc à 322 050 $;

DE DEMANDER à la Régie du Parc de déposer son budget pour le prochain exercice financier avant le 1er octobre, comme prévu par la loi (CM art. 603).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.10 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-11 CCU**

Avis de motion est donné par Sylvie Cassar que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2021-11 concernant le comité consultatif d'urbanisme.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

21-12-06.11 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-11 CCU**

Sylvie Cassar dépose le projet de Règlement 2021-11 concernant le comité consultatif d'urbanisme. (CM art. 445)

Une copie du projet peut être obtenue en contactant le bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

21-12-06.12 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-01 TAXATION**

Avis de motion est donné par Jacques Lambert que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2022-01 de taxation pour l'exercice financier 2022.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de

règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

21-12-06.13 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-01 TAXATION**

Jacques Lambert dépose le projet de Règlement 2022-01 de taxation pour l'exercice financier 2022. (CM art. 445)

21-12-06.14 **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.15 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ERL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports accorde à la municipalité du Canton de Hatley une aide financière maximale de 128 286 $ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales, dossier n : 2021-45055-05-0141;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité depuis la décentralisation de la voirie locale en 1993;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation d'effectuer une reddition de comptes à l'intérieur de son rapport financier, qui doit être déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 mai (2022) suivant la fin de l'exercice financier municipal (2021);

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'INFORMER le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales;

DE TRANSMETTRE la présente par courrier électronique à aideVL@transports.gouv.qc.ca comme mentionné dans les Modalités d'application 2021-2024 du programme d'aide à la voirie locale.

D'EFFECTUER la reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales, dossier n : 2021-45055-05-0141 à l'intérieur du rapport financier 2021, et que celui-ci soit déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 mai (2022).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.16 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET AIRRL**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL-2020-646);

ATTENDU QUE la confirmation du versement d'une aide financière maximale de 294 929 $ pour la réfection de plusieurs routes dans une lettre en date du 2 décembre 2020;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et complètement terminés en date du 31 octobre 2021;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hatley approuve les dépenses admissibles relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire de reddition de compte, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente par courrier électronique à aideVL@transports.gouv.qc.ca comme mentionné dans les Modalités d'application 2018-2021 du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.17 **FONDS CARRIÈRES ET SABLIÈRES**

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie de redevances des carrières et sablières sur son territoire;

ATTENDU QU'un montant de 100 000 $ était prévu au budget de fonctionnement 2021;

ATTENDU QU'un montant de 54 870 $ était prévu au budget d'immobilisation 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le transfert de 148 361,82 $ du fonds réservé carrières et sablières pour les dépenses en voirie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.18 **AFFECTATION DE SURPLUS RÉSERVÉ – TRAVAUX URGENTS**

ATTENDU le budget de 45 000 $ en 2021 pour travaux urgents de voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le transfert de la partie non utilisée de ce budget, soit 37 465 $ au fond réservé pour travaux urgents de voirie.

D'AUTORISER un transfert de 45 000 $ du fond réservé au budget 2022 pour le poste de dépenses réservé aux travaux urgents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.19 **AFFECTATION DE SURPLUS RÉSERVÉ – COVID-19**

ATTENDU l'aide financière de 142 360 $ du gouvernement du Québec reçu dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances municipales;

ATTENDU le fonds reporté d'une partie de cette aide, soit 76 640 $;

ATTENDU les dépenses de 8 000 $ en 2021 directement liés aux impacts de la pandémie;

ATTENDU QUE la municipalité sera toujours en contexte de pandémie en 2022 et que cette aide risque de ne pas être récurrente;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le transfert d'une partie de cette aide, soit 68 640 $ du surplus réservé pour la pandémie de la COVID-19 vers un fond réservé au contexte de la pandémie et de mesures d'urgences.

D'AUTORISER le transfert d'une partie de cette aide, soit 30 000 $ au budget 2022 pour répondre aux situations d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.20 **FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2004-03 (2e PARTIE) ET 2006-05**

ATTENDU QU'il y a lieu de refinancer le solde lié aux règlements d'emprunt 2004-03 (2e partie) et 2006-05;

ATTENDU l'offre de financement de la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke aux conditions suivantes :

Montant : 84 283 $
Date du billet : 13 décembre 2021
Règlements d'emprunts : #2004-03 (2e partie) et 2006-05
Taux capitalisé et payable semestriellement : 3.55%
Remboursement du capital :
13 décembre 2022 : 16 400 $

13 décembre 2023 : 16 900 $
13 décembre 2024 : 17 100 $
13 décembre 2025 : 17 600 $
13 décembre 2026 : 16 283 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, l'émission d'un billet municipal au montant de 84 283 $ pour un terme de 5 ans;

QUE le billet municipal est pour le financement permanent des règlements d'emprunt #2004-03 (2e partie) et 2006-05;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont mandatés pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.21 **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NORTH HATLEY**

ATTENDU la campagne de financement de la bibliothèque de North Hatley visant à ramasser 125 000 $ pour réaliser des travaux de rénovation et pour ajouter au fonds d'investissement dans le but de permettre aux revenus de placement de couvrir les coûts d'exploitation annuelle;

ATTENDU QUE la bibliothèque de North Hatley est opérée par l'Association de la bibliothèque de North Hatley inc., une personne morale sans but lucratif;

ATTENDU QUE la bibliothèque est d'accès public et utilisée par les résidents du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir la mission et la pérennité de la bibliothèque de North Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'AUTORISER une contribution de 500 $ à l'Association de la bibliothèque de North Hatley en lien avec les travaux de rénovation ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.22 **PROJET DE DÉVELOPPEMENT ALBERT-MINES – PLAN PROJET - ÉTAPE 1**

ATTENDU le projet de lotissement pour un développement résidentiel sur le lot 4 779 180;

ATTENDU QUE le règlement 2009-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ainsi que ses amendements (règlements 2011-03 et 2020-03) s'appliquent à ce projet;

ATTENDU QUE le promoteur qui désire conclure une entente avec la municipalité relativement à des travaux municipaux, doit suivre la procédure décrite aux articles 9.1.1 à 9.1.7 dudit règlement;

ATTENDU QU'à la présente étape du processus le promoteur doit déposer les documents suivants:

1. Une lettre adressée au conseil expliquant le projet;

2. Un plan délimitant les terrains faisant l'objet du projet et définissant le périmètre de ce projet;

3. Une description du nombre et du type de construction projetée à l'intérieur du périmètre du projet;

4. Un plan projet de lotissement indiquant le nom des propriétaires actuels de chaque terrain à l'intérieur du périmètre du projet;

5. L'offre de service de la part d'une firme d'ingénieurs-conseils décrivant les coûts et les étapes à franchir et leurs échéances afin de réaliser le projet comprenant la préparation des plans préliminaires, des plans du périmètre du projet, des plans de drainage, du devis, des plans de construction, la surveillance, la réalisation des travaux et tous les éléments requis pour parvenir à l'acceptation finale du projet et les plans tels que construits;

6. Une démonstration que le projet respecte en tout point les normes édictées aux règlements adoptés par la municipalité, notamment les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ATTENDU QUE l'analyse du projet comprend les éléments relatifs aux pentes dans les règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE lesdits documents ont été déposés à la satisfaction du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE PERMETTRE au promoteur d'aller de l'avant dans son projet;

D'ACCEPTER la firme d'ingénieurs proposée;

QUE le promoteur doit déposer, dans les 60 jours, les informations et documents prévus à l'article 9.1.3 du règlement :

1. Des plans et devis préliminaires des infrastructures et équipements municipaux à construire à l'intérieur du périmètre du projet et toutes les études pouvant être requises en vertu des lois et règlements en matière d'environnement;

2. Un plan rapport sur les impacts des cours d'eau en aval du projet et un plan démontrant les cours d'eau, les zones humides situés à l'intérieur du plan périmètre et les diamètres des ponceaux d'entrées;

3. Un estimé ventilé des coûts des travaux applicables, selon la description faite à l'article au règlement 9.1.3.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.23 **ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU l'opportunité d'acquérir un véhicule utilitaire pour accroître l'autonomie de la municipalité dans divers travaux publics;

ATTENDU l'offre de prix du Groupe JLD-Lague-Sherbrooke pour un véhicule utilitaire de marque John Deere modèle HPX815E incluant divers équipements, à 45 646 $ plus taxes (soumission 190276 datée du 31 octobre 2021);

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure, de gré à gré, tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques, en vertu du règlement 2020-02 concernant la gestion contractuelle;

ATTENDU la possibilité de financer cette acquisition par le fonds de roulement de la municipalité, dans ce cas sur une période de cinq (5) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre ci-haut mentionnée;

D'AUTORISER la directrice générale à finaliser les détails du contrat d'achat et à effectuer ladite dépense pouvant aller jusqu'à 50 000 $ avant taxes;

DE FINANCER l'acquisition par le fonds de roulement de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.24 **MANDAT DE SERVITUDE SUR LE LOT 2 132 045**

ATTENDU QUE la municipalité a donné une servitude de circulation, d'entretien et de réparation sur une partie du lot 2 132 045 (fonds servant) au bénéfice du lot 4 707 770 (fonds dominant) en vertu de la résolution 10-12-06.10, enregistré au registre foncier sous le numéro d'inscription 17 834 009;

ATTENDU la demande d'une servitude identique de la part du propriétaire du lot 3 178 054;

ATTENDU QUE cette partie du lot 2 132 045 (fonds servant), une continuité du chemin Rodgers, située au-delà de l'aire de virage du chemin public, n'est pas un chemin ouvert et n'est pas affecté à l'utilité publique au sens de l'article 916 du Code civil;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la création d'une servitude, comme décrite en préambule, sur le lot 2 132 045 et au bénéfice du lot 3 178 054 ;

QUE tous les coûts reliés à la création d'une servitude, incluant les honoraires du notaire, sont aux frais du propriétaire du lot 3 178 054;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document requis pour constituer ladite servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.25 **LUMINAIRES DE STATIONNEMENT**

ATTENDU l'opportunité d'installer un éclairage pour le stationnement public de l'hôtel de ville et centre communautaire;

ATTENDU l'offre de service de Snoc inc. pour la fourniture de luminaires;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la dépense jusqu'à concurrence de 25 000 $ avant taxes pour l'acquisition de luminaires auprès de Snoc inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.26 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	37 160.93 $
Chèques fournisseurs	
202100960 à 202101089	464 427.93 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 7 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-12-06.27 **CORRESPONDANCE**

- L'Office des personnes handicapées du Québec vous invite à promouvoir, à votre façon, la tenue de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH), le 3 décembre prochain.
- Hans-Droits : demande d'appui financier
- Centre d'action bénévole de Stanstead : demande d'appui financier
- Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE) : lancement, dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits, la nouvelle plateforme Web voirgrandpournosenfants.ca pour accompagner la Charte estrienne : Voir grand pour nos enfants
- MAPAQ : Appui aux initiatives collectives (OBNL, coopérative, regroupement d'entreprises, communauté autochtone ou une entité municipale) Vous avez un projet qui vise à développer votre mise en marché de proximité? Programme Proximité afin de développer ou de consolider votre projet collectif de mise en marché de proximité.
- Commission municipale du Québec : Rapport d'audit de conformité pour l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023

21-12-06.28 **DIVERS**

21-12-06.29 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

21-12-06.30 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Maryse Gaudreau propose la clôture de la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine Maire	Kyanne Ste-Marie Directrice générale